



Conseil communal du 28/01/2026

Réponse à l'interpellation n°36 :

« L'activation du système de gestion des files au service population ; interpellation introduite par M. Halit Akkas, Conseiller communal » (ordre du jour complémentaire)

LE CONSEIL PREND CONNAISSANCE.

Monsieur le Conseiller communal,

A quand remonte votre dernier passage à la commune durant ses heures d'ouverture? Plusieurs mois vraisemblablement... car les écrans sont bien allumés.

Et automatiquement éteints quand l'administration ferme ses portes d'ailleurs.

Une information communale, mise à jour régulièrement, est diffusée pour que les personnes qui patientent puisse y avoir accès facilement: horaire de la commune, bibliothèque, de la piscine, activités organisées par notre musée, inscriptions à l'académie, services offerts aux habitants... Bref, un outil utile et pour lequel nous recevons de très bons échos.

Quelle drôle de tendance à vouloir remplacer systématiquement l'humain par la machine alors que l'on parle d'un service à la population et qu'on se soucie des agents en même temps...

Cela fonctionne bien avec le système actuel et l'accompagnement de notre personnel, ne vous en déplaise.

Monsieur, les glissements vont vite et la révolution numérique que nous vivons donne le vertige...

Est-ce vraiment là le modèle que nous souhaitons pour l'avenir ? Nous ne serons jamais une banque. J'aime à le redire.

Nos services fonctionnent bien. L'accueil y est humain et la gestion de la file efficace.

On vient chez nous sans rendez-vous et on vous accompagne dans vos démarches, avec bienveillance. Pas avec une porte close, une adresse mail, une ligne téléphonique ou un automate...

Nous sommes heureux d'accueillir la population et la frustration dont vous parlez est peut-être la vôtre mais elle ne peut pas être généralisable. J'en veux pour preuve la quasi-absence de plaintes de nos citoyens.

Dans le contexte économique qui est le nôtre, nous n'engagerons pas de dépenses superflues pour mettre en oeuvre ce dispositif.